



GROUPE DE TRAVAIL PLANTES INVASIVES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Bilan synthétique 2019-21

Ce bilan du Groupe de Travail Plantes Invasives (GTPI) en région Centre-Val de Loire est une synthèse des actions conduites par la coordination régionale (Cen Centre-Val de Loire & CBNBP) sur la période 2019-2021. Ce rapport est présenté selon la trame de la [stratégie triennale du GTPI 2019-2021](#).

1. AXE A : PILOTER ET ANIMER UN RESEAU D'ACTEURS

Le GTPI réunit 32 structures pour 45 membres. Sur ces trois dernières années, deux nouvelles structures (Ville de Bourges et Office national des forêts) et leurs trois représentants ont intégrés le réseau. Sur cette même période, les membres du GTPI se sont réunis à deux reprises (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Synthèse des dates de réunion des membres du GTPI et des financeurs.

	2019	2020	2021
Réunion annuelle GTPI		29/01/2020	03/02/2021
COFIL Financeurs		16/01/2020 12/11/2020	19/01/2021 23/11/2021

Le COFIL Financeurs réunit le (ou les) représentant(s) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la DREAL, le Conseil régional, l'Office français pour la biodiversité et l'Agence Régionale de la Biodiversité. Sur la période 2019-2021, le COFIL Financeurs s'est réuni à quatre reprises (cf. tableau 1).

Sur cette même période, le GTPI a participé, accompagné et contribué :

- les têtes de réseaux départementales et participation aux Groupes de travail départementaux dédiés aux espèces invasives (*a minima un Groupe de travail dans le département du Cher*).
- au groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne coordonné par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, au Réseau d'expertise scientifique et technique du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes national coordonné par l'UICN et l'OFB et aux autres réseaux sur sollicitation (exemple : EPTB Vienne).

Enfin, l'assemblée nationale a réalisé une mission d'information sur la problématique des plantes invasives pour laquelle le GTPI a été auditionné avec ses partenaires (agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL...) le 16/04/2021 et a produit ce rapport d'expertise : [lien](#).

2. AXE B : CONNAITRE LES PLANTES INVASIVES

Mise à jour en continu de la [liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes \(EEE\)](#) en région Centre-Val de Loire : 3 espèces réévaluées et intégrées dans la liste : Faux-indigo (*Amorpha fruticosa* 2019) ; Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia* 2020) ; Crassule de Helms (*Crassula helmsii* 2020).



Réalisation d'états des lieux ciblés sur des **EEE émergentes ou des potentielles méconnues :**

Publication de trois états des lieux concernant le Faux-indigo (*Amorpha fruticosa* 2019), Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia* 2020), Léopardelle penchée (*Saururus cernuus* 2021).

Suivi des grands cours d'eau de la région : rotation quasi bouclée sur 5 ans mais uniquement sur la partie Loire-Bretagne et uniquement sur les cours d'eau d'importance (pas de prospection sur les cours d'eau de Sologne par exemple). Peu de nouvelles espèces observées néanmoins nouvelles stations de Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*) en expansion localement.

Suivi des grands pôles urbains et industriels : zones industrielles au nord d'Orléans, Bourges, Montargis, Pithiviers, Chartres, Romorantin, Blois, Châteauroux. Beaucoup d'espèces horticoles (Ex *Cotula tinctoria*, *Pawlonia tomentosa*, *Datura wrightii*, ...) observées mais pas d'espèces pouvant être considérées comme potentiellement invasives. Par contre, confirmation de l'intérêt du suivi de ces zones dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Expertise Myriophyllum 'red stem' 2019 demande d'identification de l'OFB dans le cadre de la saisie de lots de Myriophylle potentiellement invasifs en jardinerie. Instruction judiciaire toujours en cours.



Formation à la reconnaissance des plantes invasives :

Année	Nombre de participants	Limite de capacité de salle
2019	13	15
2020	3 et 2	6*
2021	6	9*
Total	24	

* : en raison des mesures sanitaires de l'épidémie de COVID19



Les journées de formation réalisées ont été complètes en comptant l'encadrement et la limitation des salles mais la baisse de la demande est notable.

Appui continu au suivi de la rivière Loiret

8 journées d'aide à la détermination des taxons difficiles de plantes vasculaires et de characées en lien avec l'invasion par l'Egérie dense (*Egeria densa*). Soutien également pour la prise en compte de l'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) sur le Dhuy.



Création de fiches synthétiques pour appel à la remontée de données : Faux-indigo (*Amorpha fruticosa* 2019) ; Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia* 2020) et Crassule de Helms (*Crassula helmsii* 2020)



3. AXE C : APPUI A LA GESTION DES PLANTES INVASIVES

L'année 2020 est marquée par la découverte en région de **la Crassule de Helms** sur la vallée de l'Eure (28). En amont de cette découverte, la coordination régionale a réalisé et diffusé en début d'année un « Wanted ! », outil d'appel à communication de données.



L'espèce a ensuite été signalée par un collègue du CBNBP à l'été 2020 (Thierry FERNEZ). Les premières prospections ont alors débutées et les réseaux concernés (Cen Normandie, Cen Pays de Loire, ...) par cette espèce contactés pour obtenir des retours d'expériences.

Les acteurs locaux (Métropole de Chartres, FDPPMA28, Eure-et-Loir Nature, Cen CVL antenne de Chartres) ont été associés sur l'historique des sites occupés par la Crassule mais aussi dans les prospections et l'actualisation des stations. Des actions de circonscription des premières stations ont été tentées.

Le **conseil de gestion est une action structurante du GTPI**. Il accompagne depuis ses débuts les gestionnaires, qu'ils soient privés ou publics, dans la connaissance des techniques, leur choix et l'aide à la décision de la stratégie d'intervention à mener adaptant les conseils en fonction des moyens qui peuvent être mobilisés.

Tableau 2 : Nombre de conseils de gestion apportés auprès des acteurs du territoire.

	2019	2020	2021*
Nombre de conseils	39	30	

* : chiffre à venir

Pour les années 2019 et 2020, ce sont **69** échanges et conseils techniques et stratégiques concernant des plantes aquatiques (jussies, Myriophylle du Brésil...), terrestres (Berce du Caucase, Renouées exotiques...) et ligneuses (Erable negundo, Ailante).

Depuis 2019, une réglementation pour lutter contre l'**Ambroisie** se met en place dans les départements suite à la loi de modernisation du système de santé du 23 janvier 2016 et ses textes d'application.

Reconnu comme acteur incontournable en région sur cette question, le GTPI suit la mise en place dans les départements des arrêtés et plans locaux d'actions. En 2020, il a notamment suivi la **signature des arrêtés** des départements du **Cher** (02/11/2020), de **Loir-et-Cher** (03/03/2020), et de **l'Eure-et-Loir** (15/07/2020). Pour les trois autres départements, les démarches devraient aboutir en 2022 avec un projet d'intégration de la **Berce du Caucase** dans l'Indre.

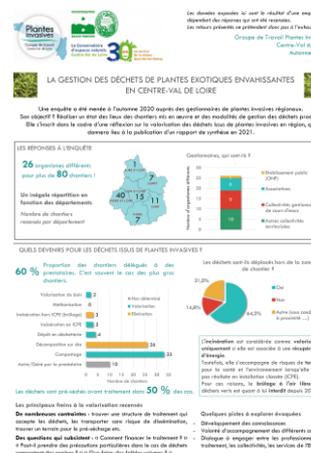
Le GTPI a mis en ligne sur [le site internet du GTPI](#) un **article complet sur la réglementation** liée à l'Ambroisie. Il permet d'accéder à l'ensemble des textes réglementaires et renvoie vers les arrêtés signés en Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, le Cen Centre-Val de Loire poursuit les **actions de sensibilisation** en faveur de cette espèce en organisant et animant, en partenariat avec la Maison de la Loire d'Indre-et-Loire et la FREDON Centre - Val de Loire, **deux chantiers d'arrachage** lors de la Journée internationale de lutte contre l'espèce à Montlouis en 2019 et 2021. Le dernier en date a été couvert par un [reportage sur TV Touraine](#).

Enfin, le GTPI a rédigé un **article de trois pages** - « Regards sur... l'Ambroisie à feuilles d'Armoise ou Herbe à poux » - dans le [n°10 de la revue régionale Recherches naturalistes](#) parue en juillet 2020.

Pour **mettre en œuvre des mesures préventives et promouvoir de bonnes pratiques**, le GTPI a appuyé la prise en compte des invasions biologiques dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire en accompagnant la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et la Communauté de communes du Castelrenaudais à **l'intégration de la liste hiérarchisée régionale élargie des espèces invasives**. Le GTPI a poursuivi **son action en faveur de l'utilisation d'espèces indigènes locales en substitut aux EEE**. Le Cen Centre-Val de Loire est intervenu en 2019 dans le cadre des journées d'échanges « **Et si on plantait des espèces locales ?** » organisées par **l'ARB Centre-Val de Loire**.

En raison des questionnements récurrents de la part des gestionnaires, de l'évolution du cadre réglementaire qui implique une généralisation de la **valorisation des biodéchets** d'ici fin 2023 (article L541-21-1 du Code de l'Environnement) et afin de mettre à jour et enrichir les études réalisées par le GTPI, notamment le « Plan d'élimination des déchets issus des chantiers de gestion des plantes invasives en région Centre-Val de Loire » réalisé en 2014, le Cen Centre-Val de Loire (Camille MSIKA) a initié une **étude régionale** sur cette thématique . **L'étude régionale sur les déchets de plantes invasives** a été actualisée et les résultats de l'enquête auprès des gestionnaires ont été synthétisés sous forme **d'une infographie**.



Le GTPI a contribué à la parution prochaine de **retour d'expériences** par le GT Bassin disponible sur [le Centre de ressources Loire Nature](#) concernant la gestion par pâturage de la Balsamine de l'Himalaya (Cen CVL & CD 28) et la lutte contre le Cerisier tardif (ONF).

Tableau 3 : Formation à la gestion aux invasions biologiques.

	2019	2020	2021
Nombre de participants	8	15	Report mai 2022

Entre 2019 et 2021, **les formations à la gestion aux invasions biologiques** ont réuni **23 personnes**. Ces formations ont été organisées en 2019 dans le Loir-et-Cher avec l'appui du SEBB et de la FDPPMA41 et en 2020 dans l'Indre avec l'appui du SMABCAC et de la FDPPMA36.

Par ailleurs, des formations sont organisées pour des publics particuliers : les gestionnaires de la Loire (Unité Fluviale de la DDT37 en 2021), les acteurs forestiers (ONF en 2020, ONF & CNPF en 2021), les acteurs et les étudiants de la filière horticole (2019 et 2020).



4. AXE D : SENSIBILISER AUX INVASIONS BIOLOGIQUES, INFORMER ET COMMUNIQUER AUTOUR DE CETTE PROBLEMATIQUE

Dans la continuité du travail mené, la **diffusion des outils du GTPI** s'est poursuivie **à chaque fois que l'occasion était donnée** : à la suite de sollicitations directes ou indirectes, lors d'évènements particuliers (chantier d'arrachage de l'ambroisie, inauguration de l'ARB Centre-Val de Loire, ...), lors des sessions de formation, de réunions, etc... que ce soit sous forme de kit, de documentation sur table, ou encore de manière dématérialisée.

Le Cen CVL poursuit également **son travail d'appui à la communication et à la rédaction**, volet pour lequel il a été sollicité : relecture de diaporamas de partenaires, d'articles et d'outils de communication, appui à la préparation d'évènements en faveur des plantes invasives, transmission de diaporamas type aux partenaires et membres du GTPI, transmission de photos, etc.

Le GTPI et ses actions ont été présentés lors de **40 interventions** sur la période 2019-2021 comme par exemples, 3 émissions radio sur RCF et radiocampus Orléans en 2019, 1 reportage sur TV Tours, les comités de pilotage Ambroisie dans les départements, mini-conférence en partenariat avec la ville de Bourges lors de la journée régionale ARB/Cen en 2020, rencontres interCBN d'octobre 2021 etc. Par ailleurs **l'exposition Espèces invasives** a été réservée pour **au moins 7 événements régionaux**.

Le **site internet** du Cen CVL héberge les pages du **Groupe de Travail Plantes Invasives**. Sur la période 2019-2021, **26 062 pages** du site internet (7 à 8 % du nombre de pages du site internet du Conservatoire vues) comportant le mot "invasive(s)" ont été vues par **19 780 personnes** (7% du total des visiteurs uniques du site) avec un temps moyen passé sur le site de 1:03 (cf. tableau 3).

La présentation du GTPI, la liste des plantes invasives et le devenir des déchets de plantes invasives sont les pages les plus visitées. Les pages Déchets et Ambroisie font l'objet d'une lecture plus approfondie avec un temps moyen passé 4 fois supérieur à la moyenne (cf. tableau 3).

Le guide de poche des plantes invasives, produit par la FCEN, est le document le plus téléchargé avec 165 téléchargements.

Tableau 3 : Fréquentation du site internet du Cen CVL sur le Groupe de Travail Plantes Invasives et les rubriques sur les plantes invasives

	Pages Vues	Nombre de personnes	Temps moyen passé sur la page
2019	8661	6230	00:53
2020	8631	6598	01:09
2021	8770	6952	01:09
Total dont	26 062	19 780	1:03
<i>Présentation du GTPI</i>	3064	2227	00:52
<i>Déchets plantes invasives</i>	1269	1152	05:02
<i>Liste hiérarchisée des plantes invasives</i>	990	679	00:49
<i>Page dédiée Ambroisie (mise en ligne en 2020)</i>	354	279	03:59

La Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives qui permet de sensibiliser les élus, agents techniques et grand public mais également d'agir à la base du problème des invasions végétales est présenté dès que l'occasion est donnée.

Une **seule collectivité**, la Communauté de communes de Chinon Vienne et Loire (37) a signé la Charte d'engagement contre l'introduction de plantes invasives, sur la période 2019-2021. Un certain nombre de démarchages n'ont pas abouti à cause soit des élections municipales de 2020 soit du contexte sanitaire.

PERSPECTIVES

Les **actions du GTPI** répondent à un **besoin toujours croissant d'information, d'aide et de conseils** sur les plantes invasives. Ces **demandes** viennent du **local** (têtes de réseau départemental, collectivités...) et des **supra-réseaux** (groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne, Réseau d'expertise scientifique et technique du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes national...).

Outre la poursuite et la consolidation des actions conduites (animation du réseau, connaissance, gestion et communication) depuis 2008 par le GTPI, certaines opérations mériteraient un **développement** et un **déploiement** particuliers sur la période 2022-2024 :

- La réalisation d'un **site internet GTPI** dédié dès 2022 (évoqué dans la stratégie 2019-2021) ;
- Le développement d'un **outil de saisie** en ligne et de consultation des observations, hébergé sur le site internet GTPI. La remontée des données par les bordereaux étant de plus en plus rares supplantée par la remontée des données en masse via le SINP, il serait opportun d'apporter cet outil aux gestionnaires de terrain ;
- L'analyse du lien entre **plantes invasives et changement climatique** et **l'impact des plantes invasives sur la qualité des masses d'eau** avec l'aide et le soutien des supra-réseaux ;
- Le déploiement de la **Charte** d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives auprès des collectivités labellisées Territoires Engagés pour la Nature et celles porteuses de contrats territoriaux ;
- Le renforcement du travail avec la **filière horticole** qui est une des voies d'introduction des plantes invasives sur notre territoire.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2022, le Cen CVL reprend **l'animation du Groupe de Travail de la Faune Invasive**, précédemment pilotée par la DREAL et l'OFB.

